

dans son unité, le nouveau maire, M. Fay de Sathonay, s'empessa de saisir le préfet de cette question, dès le 6 mars 1806. M. d'Herbouville, ayant reconnu la justesse des objections du maire et alléguant que « cet état de choses, organisé en une des mairies divisées, n'avait plus de raison d'être, » décida, par un arrêté du 8 mars, que l'administration des établissements d'instruction publique, du commerce et des arts, placé dans le Palais, serait confiée définitivement au maire de la ville, sauf approbation de ces mesures par le préfet.

Cet arrêté fut ratifié par le ministre de l'intérieur, le 12 mars, et le maire, voulant sans doute faire acte de ses pouvoirs, réorganisa par arrêté du 3 octobre 1806, le conseil dit du Conservatoire des arts et nomma un inspecteur général de ce Conservatoire, logé au Palais; M. Artaud fut appelé à ce poste (1). Les travaux exécutés à dater de cette époque seront décrits dans les biographies des architectes qui y ont présidé.

(1) C'est à la fois un devoir et un plaisir pour nous de renvoyer ici nos lecteurs aux notices que M. Fortuné Rolle, archiviste de la ville, notre honorable collègue au Comité archéologique, a consacrées à l'établissement d'une école de dessin à Lyon. (*Archives de l'art français*, 2^e série, t. II, p. 51), et à *l'enlèvement des tableaux du musée de Lyon* (Lyon, A. Brun, 1867), où l'on trouvera tous les renseignements désirables sur l'organisation des institutions artistiques dans l'abbaye de Saint-Pierre, à dater de son affectation aux beaux-arts.